

echos

D E L A F O N C T I O N P U B L I Q U E



**UN CONGRÈS
SEREIN & CONSTRUCTIF**

Combattre la pauvreté, c'est d'abord combattre nos préjugés.

Les pauvres
sont des pros
de la fraude
aux aides sociales.

60
millions€

Fraude
au RSA

190
millions€

Travail
non-déclaré
par les
entreprises

2989
millions€

Fraude
fiscale

Sources : CNAF, Délégation Nationale à la lutte contre la Fraude, bilan 2011.



ATD
QUART MONDE

Pour combattre la pauvreté, apprenons à la connaître vraiment.
ATD Quart Monde vous offre un an d'abonnement
à *Feuille de route*, son mensuel d'actualités contre la misère.

www.atd-quartmonde.fr/ID



Je souhaite recevoir gratuitement pendant un an le mensuel d'actualités contre la misère par courrier postal par courrier électronique

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ e-mail _____

Pour mieux vous connaître, année de naissance _____

À renvoyer à **ATD Quart Monde Idées Reçues** – 12 rue Pasteur 95480 PIERRELAYE / Vous pouvez également vous abonner en ligne : www.atd-quartmonde.fr/abonnement



Page 3

Édito

- Un congrès serein et constructif

Pages 4 à 11

Actualité

- Conseil National FGAF
- Commission de contrôle financier
Commission des conflits
- La FGAF réaffirme
son originalité et son attractivité
au cours de son XXI^e congrès
- Rapport d'orientation 2013-2016
- IFS-FGAF : Conseil d'Administration
- IFS-FGAF : Assemblée Générale

Pages 12 à 13

CESI

- Commission « Emploi et affaires sociales » (SOC)
- Conseil professionnel « Éducation, Formation,
Recherche » (EDUC)

Pages 14 à 15

Fonction Publique Territoriale

- Le SAFPT écrit à Manuel VALLS (23 avril 2013)
- Quel avenir pour les territoriaux ?

Pages 16 à 18

Fonction Publique de l'État

- L'avenir de la Police Technique et Scientifique
menacé (SNPPS)
- Lâcher le frein à la mobilité (SPSCM) !!!
- Évasion et prise d'otages au C.P.
de Lille-Loos-Sequedin (SPS)

Pages 19 à 23

Éducation nationale

- Rentrée scolaire 2013 : inventaire
et perspectives
- La priorité au primaire,
oui, mais pas comme ça
- Les trois chantiers de la Refondation
sont ouverts
- Indignons-nous et résistons !
- Intégration précipitée, personnel lésé !

Magazine trimestriel de la Fédération
Générale Autonome des Fonctionnaires

Directeur de la publication : François Portzer

Rédactrice en chef : Geneviève Peirsman

Siège social et administration :

4 rue de Trévisse – 75009 Paris

Tél. : 01 42 80 00 55

Conception, réalisation, impression :

Compédit Beauregard – Tél. : 02 33 37 08 33

ISSN : 0996-1402

Commission paritaire : 1016S08033

Un congrès serein et constructif

Le XXI^e Congrès de la FGAF s'est tenu à Paris les 17 et 18 avril derniers. L'ensemble des participants, représentant les 17 organisations qui constituent à ce jour la fédération, n'a pas manqué de célébrer la qualité des débats.

En effet, dans un climat serein, les modifications statutaires, destinées notamment à renforcer le poids des petits syndicats au sein du Bureau Exécutif et à permettre le futur accueil de nouvelles organisations, ont été adoptées à l'unanimité. Nos instances statutaires ont été également renouvelées, notamment le Bureau Exécutif, désormais composé de 14 membres. Par ailleurs, les échanges sur le rapport d'orientation ont été riches et constructifs. Enfin, outre nos partenaires de la GMF et de la MGP, nous avons eu le plaisir d'accueillir Romain Wolff et Klaus Heeger, respectivement Président et Secrétaire Général de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (CESI), qui ont éclairé les congressistes sur les objectifs de cette organisation, dans laquelle la FGAF entend continuer à jouer un rôle actif.

Ainsi, dans la perspective des prochaines élections professionnelles de décembre 2014, la FGAF s'est mise en capacité d'accueillir en son sein tous les syndicats de la fonction publique, soucieux de préserver leur autonomie de fonctionnement, et qui partagent aussi son attachement à la défense des agents sur le terrain, sa conception pragmatique du dialogue social et sa volonté de demeurer totalement indépendante des courants politiques.

De même, grâce notamment à une politique de communication renouvelée, visant à la fois à affirmer ses valeurs spécifiques, à renforcer son implantation dans les régions et à amplifier des actions menées dans le cadre de son institut de formation, la FGAF mettra tout en œuvre pour mieux se faire connaître des fonctionnaires et des agents publics déçus par le syndicalisme politisé.

Alors que, à l'issue d'un long processus lancé en 2008, qui n'a en fait rien changé puisque la représentativité des cinq confédérations traditionnelles vient d'être à nouveau reconnue dans le secteur privé, il est désormais clair que le paysage syndical de la fonction publique est particulier. **Le fait qu'un grand nombre de fonctionnaires apportent leurs suffrages à des organisations pas ou peu implantées dans le secteur privé, montre bien en effet que l'analyse de la FGAF est la bonne : les fonctionnaires et agents publics sont attachés à un syndicalisme différent, seul à même, le moment venu, de défendre leurs intérêts pas toujours compatibles avec ceux du secteur privé.** Mais, dans un contexte politique et social perturbé où, à n'en pas douter, le statut des fonctionnaires risque d'être mis à mal, il ne faut pas que les fonctionnaires se trompent dans leur choix : **même si certaines organisations syndicales de la fonction publique se plaisent à revendiquer leur prétendue autonomie, la seule véritable organisation autonome de fonctionnaires depuis 1949, c'est la FGAF !** Alors, préférez l'original à la copie, et préparons ensemble dès à présent, au sein d'une FGAF sûre de ses valeurs, les échéances électorales de 2014 !



CONSEIL NATIONAL

COLLÈGE des ÉLUS FÉDÉRAUX – Bureau exécutif

Secrétaire Général

PORTZER François (CSEN)

Secrétaires Généraux Adjoint

GONCALVES Abel (SAPPM)

HALTER Jean-Claude (CSEN)

HELIES Nicole (SNPPS)

RESTOUIN Yolande (SAFPT)

Trésorier Fédéral

FELDMAN Alain (UFAS)

Trésorier Fédéral Adjoint

RIZIO Agnès (SPSCM)

Secrétaires Nationaux

BERTHON Céline (SCPN)

BONJOUR Patrick (SNISPV)

CAMILIERI Thierry (SAFPT)

DURAND Michel (SNA-FIP)

GAY Michel (CSEN)

SALVADOR Richard (SFS)

WULLEMAN Stéphane (SPS)





COLLÈGES des ORGANISATIONS SYNDICALES et des UR

COLLÈGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES		
	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CSEN (6)	Monique CARTIGNY Pierre FAVRE Bruno HERMAND Michèle HOUEL Françoise MARQUAIS Albert-Jean MOUGIN	Philippe CHARBONNEL Oleg CURBATOV Pierre FLEURY Nadine HALTER Laurent MARCONCINI Frédéric MORENO-LOPEZ
SAFPT (3)	Dominique ATTUYT Boris COLOMB Patrick GRANIER	
SAPPM (1)	Jean-Claude BOCQUET	Gilles LE BRUN
SCPN (2)	Emmanuel GAUTHIER Emmanuel ROUX	Sylvain CHARPENTIER Laurent MERCIER
SFS (2)	Olivier BOSSON Pascale PITAUD	Philippe MOREAU Isabelle AUMASSON
SNA-FIP (1)	Jean-Marie OBLED	Gilles DREVET
SNISPV (2)	Déborah INFANTE Olivier LAPOTRE	Norbert LUCAS Laurent LASNE
SNPPS (2)	Frédérique GIRARDET Lydie PROCKI	Christine FULLENWARTH Samuel REMY
SPS Non-gradés (2)	Ludovic LACHAT Jérôme MASSIP	Damien LUCE Philippe KUHN
SPSCM (2)	Michel MARLIER Frédéric de VILLERS	Danièle GURTNER Daniel DEHU
UFAS (2)	Aline BOULAY Danièle de SALENEUVE	Dominique LECERF Marie-Christine LAMOUR
COLLÈGE DES UNIONS RÉGIONALES		
Guadeloupe Midi-Pyrénées Picardie	Sébastien FILLION Hervé GARLET Martial CLOUX	





COMMISSION de CONTRÔLE FINANCIER

TITULAIRES

CALENDINI Daniel (SAFPT)
DUBOIS Annie (UFAS)
GENAY Jean-Luc (SPSCM)
JOHAN VOR DER BRÜGGE Frantz (CSEN)
OUCHENE Bruno (SAPPM)



SUPPLÉANTS

ASSEMAT Benoit (SNISPV)
BERTHELOT Jean-François (CSEN)
IAGOLNITZER Stéphane (SNPPS)
RONDEPIERRE Jacques (SCPN)
KAHIA Mohamed (SNPPS)

COMMISSION des CONFLITS

TITULAIRES

ASSEMAT Benoit (SNISPV)
BERTHELOT Jean-François (CSEN)
KAHIA Mohamed (SNPPS)
RONDEPIERRE Jacques (SCPN)
IAGOLNITZER Stéphane (SNPPS)



SUPPLÉANTS

CALENDINI Daniel (SAFPT)
DUBOIS Annie (UFAS)
GENAY Jean-Luc (SPSCM)
JOHAN VOR DER BRÜGGE Frantz (CSEN)
OUCHENE Bruno (SAPPM)

La **FGAF** réaffirme son **originalité** et son **attractivité** au cours de son **XXI^e congrès**



LE XXI^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE AUTONOME DES FONCTIONNAIRES (FGAF) S'EST TENU À PARIS LES 17 ET 18 AVRIL.

Ses travaux ont réuni les délégués représentant les 17 organisations issues des quatre versants de la fonction publique (territoriale, hospitalière, de l'État et parlementaire) qui en sont membres.

Après avoir dressé le bilan de son action depuis 2009, l'organisation a adapté ses statuts pour préparer et aborder avec force et sérénité les échéances décisives à venir. Dans le même but, elle a renouvelé la composition de ses instances dirigeantes, tout en reconduisant à sa tête pour trois ans comme Secrétaire général, François Portzer, un professeur agrégé d'histoire-géographie de 53 ans.

Au cours de leurs travaux, les congressistes ont confirmé les sept axes directeurs de la stratégie de développement de la fédération pour les prochaines années :

- réaffirmation solennelle de son identité et de ses valeurs propres,
- définition des grandes orientations thématiques fédérales,
- rénovation de sa politique de communication,
- poursuite de la progression de sa croissance,
- renforcement de son implantation en régions,
- amplification des activités de son institut de formation,
- et poursuite de son implication active dans le projet européen au sein de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (CESI).



Ainsi, alors que vient d'être réaffirmée la spécificité d'un paysage syndical de la fonction publique caractérisé par l'absence de monopole des cinq confédérations représentatives, elle entend, par tradition et par conviction, **continuer à être un pôle de rassemblement pour tous les syndicats de la fonction publique qui sont indéfectiblement attachés à leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, à leur autonomie de fonctionnement et à une défense collective pragmatique des intérêts des agents.** La présence de la **FGAF** dans les quatre versants de la fonction publique lui donne en effet une place unique et originale qui lui impose des responsabilités particulières en matière d'unité, d'autonomie et de solidarité syndicale.

C'est dans cette perspective d'un syndicalisme original et spécifique à la fonction publique qu'elle proposera à tous ceux qui partagent ses convictions de défendre sa conception de la représentativité et du syndicalisme lors des élections professionnelles du 15 décembre 2014.



Rapport d'orientation 2013-2016



I. RÉAFFIRMER LES VALEURS SPÉCIFIQUES DE LA FGAF

La FGAF se distingue des autres confédérations syndicales sur plusieurs points :

- elle ne concerne que les fonctionnaires et agents publics ;
- elle est totalement indépendante des partis politiques ;
- elle vise à défendre les intérêts matériels et moraux de ses mandants et fait reposer son action sur une analyse des difficultés rencontrées par ces derniers sur le terrain sans *a priori* ;
- elle garantit aux organisations qui la composent et qui défendent des catégories particulières de fonctionnaires et assimilés de conserver une totale autonomie de fonctionnement et de positionnement ;
- surtout, elle fonctionne sur un principe de collaboration solidaire entre ses organisations membres et proscrit l'hégémonie d'une organisation sur les autres.

Afin d'en faire le pôle de convergence de tous les syndicats de la fonction publique qui partagent ses valeurs, il est primordial de rappeler ces spécificités.

II. MENER UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION CIBLÉE EN DIRECTION DES DÉCIDEURS

Dans une société où les médias jouent un rôle croissant, la FGAF ne peut se passer d'une politique volontariste de

communication, tout en étant consciente qu'elle ne disposera jamais des moyens financiers considérables pour ce faire.

Il convient donc d'une part de mener une campagne de communication interne afin que l'affiliation des différents syndicats à la FGAF soit clairement perçue par tous : il est impératif que dans les supports médiatiques de toutes les organisations figure le logo de la FGAF. De même, l'affiche qui est en cours de réalisation permettra de servir de support à la communication des différents syndicats tout en rappelant l'existence de la FGAF.

En externe, il convient de privilégier une politique d'actions de communication ciblées et de lobbying. De ce point de vue, la publication et la diffusion de notre *Livre blanc sur la souffrance au travail* a été une opération très rentable qui doit être répétée, car très appréciée par certains hauts fonctionnaires. De même, nos interventions au sein de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (CESI) ou l'exploitation médiatique de nos recours doivent nous permettre de nous faire connaître dans le cercle très restreint des décideurs, hauts-fonctionnaires mais aussi journalistes spécialisés. Le fait que, par le SAPPM et le SFS, nous soyons très proches du pouvoir politique, doit être dans cette perspective mis à profit : il faut que notre organisation soit connue et clairement identifiée par les politiques et les décideurs du fait de l'originalité de ses positions et de son fonctionnement.

En accompagnement de cette démarche, dès septembre 2013, le site internet de la FGAF sera repensé pour être plus réactif et plus facilement mis à jour.

III. CONFORTER NOTRE CROISSANCE POUR RENFORCER NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ

Notre objectif prioritaire dans les années à venir doit être d'obtenir des sièges aux différents Conseils Supérieurs de la fonction publique, notamment le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE) et le Conseil Commun (CCFP), gages d'une incontestable représentativité qui pourrait également nous ouvrir à terme les portes du CESE.

Attendu que le ticket d'entrée au CSFPE est de l'ordre de 45 000 voix et de 75 000 voix pour le CCFP, il est impératif de progresser en voix lors du prochain scrutin professionnel du 15 décembre 2014 : dans cette perspective, la FGAF apportera une aide logistique aux organisations qui le souhaitent, au besoin en mobilisant une partie de ses fonds de réserve, afin de les aider à mener cette campagne électorale décisive.

Il convient également de faire en sorte que le rayonnement médiatique et les valeurs spécifiques de la FGAF puissent attirer des organisations des trois fonctions publiques qui ne seraient pas encore confédérées, ou qui souhaiteraient à tout moment se présenter aux élections avec le logo de la FGAF.

IV. ACCROÎTRE L'IMPLANTATION DE LA FGAF DANS LES RÉGIONS

La présence sur le terrain constitue un vecteur majeur pour notre implantation. Dans cette perspective, il convient de dynamiser notre présence en région par le biais des Unions Régionales (UR) : il faut soutenir les UR et développer des contacts réguliers sur le terrain entre les agents désignés par les différentes organisations membres afin de mettre en



Emmanuel Roux (SCPN), rapporteur de la Commission de synthèse

place des actions concrètes telles que, par exemple, l'organisation de rencontres avec les agents sur leurs lieux de travail.

À terme le but doit être, dans les régions où nous sommes bien implantés, d'accéder aux Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) : si en théorie les sièges réservés aux organisations syndicales dans ces instances sont fonction de leur audience électorale, une large appréciation est dans les faits laissée aux préfets de région qui peuvent trouver un intérêt politique à notre présence...

V. FAIRE DE L'INSTITUT DE FORMATION SYNDICAL (IFS) UN OUTIL DE RÉFLEXION ET DE COHÉSION INTERNE

L'IFS a démontré qu'il est un excellent outil. Il faut amplifier son action. Il convient donc, au titre de la Fédération, de lui fixer quelques objectifs :

- continuer à être un laboratoire d'idées à l'écoute du terrain qui permettra d'alimenter la réflexion théorique de la fédération et, par là, de contribuer à sa communication externe et interne ;
- renforcer la cohésion interne de notre organisation en permettant des contacts entre les militants des différentes organisations des trois fonctions publiques : cette finalité doit trouver des déclinaisons locales par la mise en place de stages en régions ;
- permettre légalement l'organisation de stages internes à des organisations qui souhaiteraient le faire. ■



CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 avril 2013

<i>Président</i>	PORTZER François
<i>Vice-présidents</i>	GONCALVES Abel HELIES Nicole RAZAFINDRANALY José
<i>Trésorier</i>	FELDMAN Alain
<i>Trésorier adjoint</i>	RIZIO Agnès
	BERTHON Céline BONJOUR Patrick CAMILIERI Thierry DURAND Michel GAY Michel HALTER Jean-Claude RESTOUIN Yolande SALVADOR Richard WULLEMAN Stéphane
<i>Secrétaire administrative</i>	PEIRSMAN Geneviève



José Razafindranaly, vice-président de l'IFS-FGAF



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'IFS-FGAF

17 avril 2013

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>BERTHON Céline BONJOUR Patrick CAMILIERI Thierry DURAND Michel FELDMAN Alain GAY Michel GONCALVES Abel HALTER Jean-Claude HELIES Nicole PORTZER François RESTOUIN Yolande RIZIO Agnès SALVADOR Richard WULLEMAN Stéphane</p>	<p>SCPN (2)</p> <p>Emmanuel GAUTHIER Emmanuel ROUX</p>	
	<p>Monique CARTIGNY Pierre FAVRE Bruno HERMAND Michèle HOUEL Françoise MARQUAIS Albert-Jean-MOUGIN</p>	<p>SFS (2)</p> <p>Olivier BOSSON Pascale PITAUD</p>	
	<p>Dominique ATTUYT Boris COLOMB Patrick GRANIER</p>	<p>SNA-FIP (1)</p> <p>Jean-Marie OBLED</p>	
<p>SAPPM (1)</p>	<p>Jean-Claude BOCQUET</p>	<p>SNISPV (2)</p> <p>Déborah INFANTE Olivier LAPOTRE</p>	
<p>CSEN (6)</p>		<p>SNPPS (2)</p> <p>Frédérique GIRARDET Lydle PROCKI</p>	
<p>SAFPT (3)</p>		<p>SPS Non-gradés (2)</p> <p>Ludovic LACHAT Jérôme MASSIP</p>	
		<p>SPSCM (2)</p> <p>Michel MARLIER Frédéric de VILLERS</p>	
		<p>UFAS (2)</p> <p>Aline BOULAY Danièle de SALENEUVE</p>	
		<p>UR (3)</p> <p>Guadeloupe</p>	<p>Sébastien FILLION</p>
		<p>Midi-Pyrénées</p>	<p>Hervé GARLET</p>
		<p>Picardie</p>	<p>Martial CLOUX</p>
		<p>MEMBRES DE DROIT</p>	<p>Geneviève PEIRSMAN José RAZAFINDRANALY</p>



Commission « **Emploi et affaires sociales** » (SOC)

Compte-rendu de la 15^e réunion – Bruxelles le 22 mars 2013

Étaient présents pour la FGAF Nicole Héliès (SNPPS-FAMI) et Frédéric Seitz (CSEN).

Comme l'a souligné Klaus Heeger, Secrétaire Général de la CESI, dans son propos liminaire, ce type de réunion joue un rôle important dans le cadre de la stratégie de lobbying développée par la CESI auprès de la Commission européenne, du Parlement et des Institutions Européennes.

• SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Il convient avant toute chose de souligner l'ampleur de ce problème au niveau européen : 5 500 décès par accident de travail, 6,9 millions d'accidents avec 3 jours d'ITT ou plus et un coût global de plus de 490 milliards d'euros.

Nicole Héliès en profite pour rappeler que la FGAF a publié un livre blanc sur ce sujet et précise que dans la Police scientifique, par exemple, la souffrance est due à une demande accrue de productivité et d'une plus grande efficacité (à cause d'une diminution constante des moyens matériels et humains disponibles), avec pour conséquence une augmentation des réquisitions et une explosion des heures supplémentaires ! Ainsi, de 2009 à juillet 2012, le SNPPS a eu à traiter plus de 280 dossiers d'adhérents en situation de souffrance au travail.

Frédéric Seitz a complété le propos en évoquant pour ce qui est de l'Éducation Nationale, le phénomène de *burn out* qui est la résultante de la conjonction de deux facteurs : l'accroissement des tâches et la non reconnaissance de l'engagement dans le métier. Il souligne aussi que ces causes sont dues aux dévoiements du système, qui préfère d'ailleurs culpabiliser les professeurs tombés malades, plutôt que de s'attaquer aux racines réelles du mal qui sont structurelles. Pour information, un participant signale que les professeurs allemands ont droit à une année sabbatique tous les 7 ans.

Le chef de projet de l'unité « Prévention et recherche » de l'Agence Européenne pour la Sécurité au Travail rappelle alors les différentes initiatives prévues pour améliorer la santé et la sécurité au travail : diverses campagnes de sensibilisation européenne, après collectes de données chiffrées et travaux de consultants, vont être lancées en Hygiène et Sécurité, sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) en 2014-2015, comme un observatoire du risque face aux nouvelles technologies (GREEN'S JOBS). Elles viseront à **changer autant les comportements des employés, en insistant sur la responsabilité et l'esprit participatif, que ceux des employeurs qui considèrent à tort le stress comme un moyen de motivation.** Pour plus d'information, voir le site de l'Agence Européenne pour la Sécurité au Travail : <http://osha.europa.eu> – <http://www.healthy-workplaces.eu>



Romain WOLFF, Président de la CESI et Klaus HEEGER, Secrétaire général de la CESI

• LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Il faut en ce domaine tenir compte de la crise économique et financière, du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de chômeurs.

Si rien n'est fait, il y aura un **risque de destruction de la cohésion sociale.** Or une solution nationale et/ou européenne existe : par exemple, le fonds de développement social européen, dont les allocations d'optimisation, qui s'élèvent à 84 milliards d'euros, sont sous-utilisées ! En outre, un sous-fonds de 2,5 milliards d'euros a été créé pour faire face aux problèmes économiques des personnes défavorisées. Le point faible de ce dispositif, c'est le manque d'information auprès des européens qui ignorent ainsi leurs droits : une vision à court terme des politiques, soumis au calendrier électoral, l'entrave bien souvent.

• LE CHÔMAGE DES JEUNES

Son augmentation est véritablement préoccupante, d'autant qu'il est de longue durée (plus de 12 mois) : 30 % des jeunes en Europe sont au chômage, avec des différences géographiques importantes : 8 % en Allemagne, mais 55 % en Espagne. À cela s'ajoute le phénomène de migration des jeunes, par exemple des jeunes Espagnols vers l'Allemagne, des jeunes Allemands vers les États-Unis. Cette **fuite des cerveaux** entraîne la perte de 15, voire 20 années de formation, sans retour sur investissement. Les institutions européennes ont approuvé le programme d'un pack de formation (4 000 à 5 000 euros par jeune). Sa mise en œuvre cependant relève de l'appréciation des États membres. Ce programme, qui a laissé l'assistance sceptique, nécessite, pour être efficace, un réel marché du travail. ■

Nicole HELIES, SNPPS
Frédéric SEITZ, CSEN



Conseil professionnel « Éducation, Formation, Recherche » (EDUC)

Bruxelles, le 4 mars 2013

Soulignons d'entrée la présence du Président et du Secrétaire général de la CESI. Selon les vœux de la nouvelle équipe dirigeante, les prochains colloques de l'Académie-Europe verront leurs travaux préparatoires réalisés au sein des conseils professionnels, afin d'être au plus près des informations émanant du terrain.

Claude Heiser, président réélu à l'unanimité, présente les trois points primordiaux qui seront traités par le Conseil professionnel éducation :

- la qualité de la formation et de l'apprentissage, pour faire suite à la stratégie Europe 2020,
- le profil et la formation appropriée pour la fidélisation des enseignants au XXI^e siècle,
- l'investissement dans le secteur de l'éducation, secteur d'avenir.

Une attention particulière sera également donnée au dialogue social Éducation.

Suit une présentation de la communication de la Commission européenne « *Repenser l'éducation – Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques* » (pour information : COM (2012) 669). Des recommandations, proches des lieux communs, où sont mêlés objectifs et moyens, des priorités non hiérarchisées, auprès d'États démunis de financements, nous sont déclinées ; mais une solution



de gauche à droite :
R. WOLFF, C. HEISER, président, entouré des deux vice-présidents S. PIROSCIA et H.G. KLITZING nouvellement élus

est suggérée : le partenariat privé ! Non, non, la Commission ne prescrit pas, n'impose rien, préconise seulement... en coopération avec l'OCDE. Si le recentrage sur les spécificités nationales est rappelé, (les réalités ont la vie dure), il est envisagé la création d'un espace européen des compétences et certifications, donc des évaluations, en vue de favoriser la mobilité professionnelle.

Ensuite, une représentante du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche allemand illustre l'échange des « bonnes pratiques » promue par Bruxelles en présentant le « système dual » ou formation en alternance à l'allemande. Une Alliance Européenne pour l'apprentissage a mis en place dans sept pays, et en tenant compte des particularités de chacun, cette forme d'apprentissage pour les 16/25 ans. Le coût est assuré par les entreprises ; elle implique une formation linguistique en cas de cursus à l'étranger... c'est la panacée aux yeux de l'auditoire, jusqu'à ce qu'une question soit posée : qui peut en bénéficier ? Seulement les élèves déjà diplômés ! Pour les « décrochés » scolaires, il va falloir visiter un autre pays.

Un tour de table confirme le caractère préoccupant, à des degrés variés, qui caractérise le secteur éducatif dans une Europe en crise. L'inquiétude est partagée sur la préservation d'un enseignement de qualité.

Michel Gay, secrétaire général de SupAutonome (Syndicat universitaire de la CSEN), présente l'Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités (IAUPL). Créée en 1944 au nom de la liberté académique, contre toute tentative de pression politique sur la recherche et le travail universitaires, cette association internationale est, depuis 1989, consultée régulièrement par l'UNESCO. Elle organise chaque année des colloques : le dernier s'est tenu à Chisinau en Moldavie en 2012 sur le « *Rôle des universitaires et des Universités dans l'économie de la connaissance* ». Le CP EDUC accorde à l'unanimité à l'IAUPL le statut d'observateur de la CESI.

La réunion se termine avec MEET au nom approprié ! « Movement for a European Education Trust » a lancé une Initiative Citoyenne Européenne qui permet aux citoyens d'**exiger directement de la Commission** européenne de nouvelles lois. Seule condition : réunir un million de signatures en un an ! Sa revendication : un modèle éducatif pluraliste innovant à dimension européenne, pour les niveaux primaire et secondaire, accessible à tous les citoyens européens qui le demandent. (www.EuroEdTrust.eu) ■

Geneviève PEIRSMAN
FGAF





Le SAFPT écrit à Manuel VALLS (23 avril 2013)

Objet : Demande de prise en compte des fonctionnaires territoriaux

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Par la présente, les représentants du SAFPT viennent vous signaler un problème vécu comme une injustice par les agents les ayant sollicités.

En effet, certains policiers municipaux ont fait une demande de carte professionnelle auprès du Centre National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS). À l'issue de cette demande, ils ont reçu une fin de non recevoir justifiée par l'article 13 du Décret n° 2005-1122.

Cet article précise :

« Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou **d'agent de police judiciaire adjoint**, en application des **1° et 1° bis de l'article 21** du Code de procédure pénale, ainsi que les adjoints de sécurité qui ont la qualité **d'agent de police judiciaire adjoint en application du 1° ter de cet article**, justifient en cette qualité de l'aptitude professionnelle à être salarié.

Il en est de même des officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnés par arrêté du ministre de la Défense et ayant servi dans les conditions précisées par cet arrêté.

Ces mêmes personnes sont réputées justifier de l'aptitude à exercer l'activité de surveillance et de gardiennage, avec l'usage d'un chien, si elles détiennent une qualification ou un certificat d'aptitude professionnelle à être agent conducteur de chiens, délivré par leur administration d'origine. »

À la lecture de ce qui précède, il est à noter que seul les APJA mentionnés au 1°, 1° bis et 1° ter de l'article 21 du Code de Procédure Pénale sont retenus pour obtenir ladite carte.

Pour le SAFPT, **cette mesure est pour le moins injuste, voire discriminatoire**, puisqu'elle exclut les agents relevant des autres alinéas de cet article et ayant **des prérogatives équivalentes et parfois supérieures**.

Ce constat est d'autant plus regrettable que ce décret s'inscrit **dans le canevas de la mobilité** voulu par le Gouvernement depuis quelques années. Une fois de plus, **l'État a prévu des solutions pour ses agents mais a balayé les fonctionnaires territoriaux qui, pourtant, remplissent amplement les conditions exigées !**

Cet état de fait est **une punition de plus pour la FPT** qui est déjà fortement pénalisée dans l'application de la mobilité inter-fonctions publiques.

Pour rappel, cette possibilité a débouché sur une **véritable autoroute à sens unique** de la Fonction Publique d'État vers la Fonction Publique Territoriale !

Il serait grand temps de traiter, lorsque les conditions sont similaires, les fonctionnaires territoriaux sur le même pied d'égalité que les agents de l'État.

Par conséquent et dans le cas présent, le SAFPT demande **la prise en considération de tous les agents mentionnés à l'article 21 du CPP dans l'article 13 du Décret n° 2005-1122.**

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint SAFPT



Quel avenir pour les territoriaux ?

Celui-ci est bien sombre et, au vu de ce qui se passe et se prépare en haut lieu, de ce que nous lisons dans les revues spécialisées concernant la Fonction Publique Territoriale et des réponses ministérielles qui sont faites, il ne semble pas que cela va aller en s'améliorant.

Un article de la *Gazette des Communes* précisait récemment qu'au cours des douze derniers mois, 32 % des territoriaux avaient renoncé à des consultations ou des soins médicaux, faute de moyens financiers.

Lire cela à notre époque est insupportable quand on voit par ailleurs ce qui est dépensé.

Mais ce n'est pas tout :

- Concernant le **jour de carence** : la Ministre de la Fonction Publique avait annoncé le 20 février dernier sa « future » abrogation parce qu'elle jugeait celle-ci injuste, inutile et inefficace.

Le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale considère, quant à lui, cette abrogation comme « *une mesure clientéliste et révélatrice de la frénésie dépensière du gouvernement* ». La Ministre de la Fonction Publique a donc indiqué le 26 mars dernier au Sénat qu'il revenait à l'exécutif de chaque collectivité de décider de ce qu'il devait faire. Chacun devra en déduire les conséquences que cela aura...

- Concernant l'**acte III de la décentralisation** : celui-ci va avoir un impact majeur sur la fonction publique territoriale et par là même des conséquences pour les agents territoriaux. En effet, s'il y a transfert de missions entre collectivités, les agents seront forcément concernés. Qu'en sera-t-il alors de la question relative à leurs rémunérations ?

- Concernant la **lutte contre la précarité** : bien que la loi du 12 mars 2012 apporte des réponses à la précarité des contractuels, ce pourquoi toutes les organisations syndicales se sont battues, il faut toutefois s'interroger sur sa portée, car en renforçant la place du CDI, qui permet de recruter des contractuels sur des emplois permanents sans limitation de durée, la question qui se pose à présent est de savoir si cette loi ne constitue pas un nouveau pas vers une remise en cause du statut.
- Concernant le **gel des salaires** qui n'en finit plus, ... etc., etc.

On pourrait continuer cette énumération à l'infini, mais je préfère vous inciter, vous, agents territoriaux, à vous mobiliser dès à présent afin de devenir, lors des prochaines élections professionnelles de 2014, les acteurs de votre avenir en siégeant dans les différentes instances paritaires de vos collectivités.

Pour cela, rejoignez le SAFPT qui, plus que jamais, reste vigilant pour défendre vos acquis et obtenir des pouvoirs publics un véritable dialogue social, aussi bien à l'échelon local que national.

Pour connaître les actions que nous menons auprès de notre ministère, merci de consulter notre site : www.SAFPT.ORG.

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale SAFPT

L'avenir de la Police Technique et Scientifique menacé

www.snpps.fr

L'expérimentation d'une plateforme de PTS commune à la Gendarmerie Nationale et à la Police Nationale dans la Creuse est expérimentée, avec la prévision de l'élargir à toute la France, si cela fonctionne (nous a-t-on dit). En réalité le projet est bien plus avancé qu'on nous le laisse croire.

Hier, 11 avril 2013, se tenait la réunion de lancement de la concertation pluriannuelle de modernisation de la Police sous la présidence du Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), M. BALAND. Dans sa présentation le DGPN n'a évoqué la PTS que pour parler du projet de la mise en place d'une plateforme unique dans 20 départements. Le SNPPS a demandé quelques précisions :

Le DGPN a confirmé au SNPPS la mise en place d'une plateforme commune à la Gendarmerie Nationale et à la Police Nationale sur 20 départements d'ici à 2015.

Pour nous qui n'avons pas les mêmes qualifications que les gendarmes, pour nous qui n'avons pas l'habilitation à prélever seuls pour nous qui n'avons pas les formations diplômantes et reconnues, pour nous qui avons la moitié de leur salaire, est-ce que cette décision sonne le glas de la Police Technique et Scientifique de la Police Nationale, et la **mise sous tutelle** des personnels scientifiques de la PN par la GN ?

Mutualisation, nous dit notre administration, ou plutôt comme l'annonce un gendarme postant sur un forum :

« dans ce cas précis [de la PTS], la gendarmerie est capable de phagocyter la police ».

Allons-nous approuver l'absorption des personnels de PTS de la PN par les gendarmes, allons-nous laisser notre administration jouer les fossoyeurs de la PTS de la PN, sans rien faire ? Allons-nous devenir des petites mains sous-payées sous tutelle Gendarmerie ?

Le SNPPS va demander audience dans les plus brefs délais, afin qu'il soit mis un terme à toutes les incertitudes, afin de défendre les intérêts des personnels scientifiques, leurs compétences et leurs spécificités.

Selon les réponses apportées, nous n'écartons pas une mobilisation massive de toutes et de tous pour un meilleur avenir, même s'il nous faut perdre quelques journées.

Le secrétariat Général

Fédération Autonome des Métiers de l'Intérieur
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Lâcher le frein à la mobilité !!!

www.spscm.org

Un nouveau groupe de travail consacré à la mobilité et à la gestion des âges s'est réuni sous la présidence du sous-directeur des ressources humaines des ministères économiques et financiers.

Un embryon de réflexion fut engagé sur la situation des seniors dans nos ministères dès l'automne 2010, sans en conclure alors qu'il existait une problématique particulière aux seniors. D'où une nouvelle réflexion élargie à la gestion des âges qui puisse intégrer, le cas échéant, les spécificités seniors. Depuis, les groupes de travail se sont succédés : au cours de l'année 2011, des pistes d'action furent développées autour de quelques processus identifiés, tels que les recrutements, la mobilité, l'évolution des carrières professionnelles, le développement des compétences et des qualifications, les pratiques managériales et l'amélioration des conditions de travail.

À cette occasion, le SPSCM a été attentif à l'étude des facteurs qui génèrent des freins à la mobilité. Ainsi, la proposition de l'administration de réaliser une enquête sur ce sujet a été retenue par l'ensemble des représentants du personnel. C'est donc cette présentation de l'étude réalisée sur les freins à la mobilité, enrichie des propositions d'action pour promouvoir et améliorer l'accompagnement existant, qui était à l'ordre du jour de ce GT.

Pour le SPSCM, il est évident que l'âge est un facteur déterminant dans les difficultés rencontrées pour s'inscrire dans un mouvement de mobilité. Nous avons déploré que ce constat, plus ou moins établi, soit trop rapidement écarté, d'autant que l'âge moyen est de 48 ans et l'âge médian de 52 ans. Comment résoudre cette équation entre d'une part les seniors, quels que soient leurs grades, qui

s'autocensurent du fait de leur âge et d'autre part les managers, qui considèrent cette autocensure pour de l'immobilisme, ou un manque de dynamisme, ou bien encore une absence de motivation ?

Les principaux freins à la mobilité, clairement identifiés par l'administration, sont :

- les choix financiers ;
- les blocages psychologiques ;
- l'instabilité et le manque de visibilité sur l'avenir d'une direction ;
- les règles du jeu imprécises ;
- la logique de promotion.

Les préconisations formulées par Bercy pour améliorer la mobilité sont :

1. Fixer des règles claires :

- valoriser la mobilité inter-directionnelle à l'intérieur d'une même famille professionnelle et ainsi bénéficier d'une plus-value lors des promotions au choix ;
- redéfinir les cas de mobilité obligatoire lors des changements de catégorie : la mobilité n'est plus imposée pour les C en B, mais réaffirmée pour les B en A avec pour objectif la constitution d'un vivier de postes.

2. Améliorer la « synergie » entre les acteurs.

3. Impliquer les managers de proximité.

4. Accompagner les agents dans la réflexion sur leur mobilité et leur parcours professionnel.

5. Optimiser la connaissance des postes mais aussi la rédaction des fiches de postes.

Pour le SPSCM :

Le plan d'action proposé par l'administration n'est qu'une base de discussion : en aucun cas, ce plan ne peut-être considéré comme un programme ambitieux. Pour qu'il le soit, il faudrait que le **Secrétariat général des ministères économiques et financiers pilote le processus**, c'est-à-dire l'ensemble des éléments. En effet, aujourd'hui la liberté du recrutement est laissée aux directions.

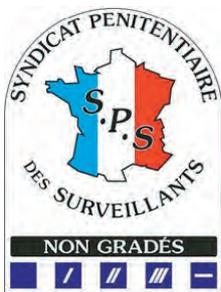
De plus en plus, les managers aspirent à recruter des agents immédiatement opérationnels ou bien des experts pour répondre à la technicité grandissante des profils métiers, ce qui laisse inévitablement très peu de marge aux agents pour appréhender une phase d'apprentissage nécessaire. L'administration ne pourrait-elle pas envisager deux types de gestion à la mobilité compte tenu de l'âge médian ?

- L'une adaptée aux processus juniors...
- Et l'autre tenant compte des caractéristiques seniors, sans freiner la mobilité de ceux qui la souhaitent...

ENFIN LA PROBLÉMATIQUE DES PERSONNELS EN INSTANCE D'AFFECTATION DOIT ÊTRE INSCRITE DANS L'AGENDA SOCIAL 2013, MÊME SI LE SUJET EST SENSIBLE. ■

Frédéric de VILLERS

Trésorier du Syndicat des Personnels à Statut de Centrale des Ministères économiques et financiers (SPSCM-FGAF Finances)



www.sps-penitentiaire.fr

Évasion et prise d'otages au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

Il était 8 h 30 ce samedi 13 avril dernier, lorsqu'un détenu avait profité de son parloir famille pour prendre en otages 4 de nos collègues sous la menace d'une arme à feu, avant de défoncer à l'explosif 5 portes dont la porte d'entrée principale de l'établissement.

Ce détenu multirécidiviste, fiché au grand banditisme, était soupçonné par la justice d'être impliqué dans la mort d'une policière municipale dans le Val-de-Marne en 2010 lors d'une tentative de braquage.

Une fois à l'extérieur, le fugitif était monté à bord d'un véhicule, accompagné des 4 agents pénitentiaires toujours sous la menace d'une arme. Fort heureusement, durant sa cavale, le fuyard libérera, un à un, nos 4 collègues, sains et saufs.

Laxisme bien campé dans l'Administration Pénitentiaire, Règles Pénitentiaires Européennes, et Loi Pénitentiaire

Les « droits-de-l'hommeistes » de tous poils, **trop influents** dans le milieu pénitentiaire, toujours plus sensibles au sort des détenus, mais pas à celui des victimes, contribuent à bâtir un système qui favorise l'insécurité au lieu de la combattre.

Les fouilles intégrales sur des détenus, nous disent ces bonnes âmes, sont « contraires à la dignité humaine et aux libertés fondamentales ».

Mais ces fouilles intégrales, notamment pratiquées à l'issue de tout contact des détenus avec leurs visiteurs, ne sont-elles pas celles qui permettent aux personnels pénitentiaires, à la

population en général, mais aussi à toute la population carcérale, de ne pas être mis en danger ? Il s'agit là aussi d'un droit fondamental à la sécurité que l'État a le devoir d'assurer à tous ses citoyens !

Et si les fouilles corporelles systématiques sont seulement autorisées sur nos dangereux caïds, ces derniers trouveront sans peine... d'autres détenus moins suspects pour les forcer... à faire passer des armes ou des explosifs au parloir !

En 2003, l'évasion de FRESNES à l'explosif d'Antonio Ferrara, lequel était assisté d'un commando armé de l'extérieur, l'évasion en 2009 à l'explosif par les parloirs de deux malfaiteurs de la Maison Centrale de MOULINS qui avaient pris des surveillants en otage, et aujourd'hui celle de Redoine Faïd de SEQUEDIN, démontrent qu'elles sont la conséquence d'une politique pénitentiaire désastreuse que nous devons combattre avec vigueur et sans relâche ! En effet, depuis de nombreuses années, l'Administration Pénitentiaire, très permissive envers les détenus, mais très exigeante envers les surveillants qu'elle souhaite museler, abandonne nos détentions à la population pénale, laquelle en profite pour prendre l'ascendant sur le personnel, se livrer à tous les trafics, et prendre le pouvoir dans nos prisons. De plus, les Règles Pénitentiaires Européennes révisées en 2006 et la Loi Pénitentiaire de 2009, appliquées sans moyens matériels et humains, accentuent le malaise dans les établissements pénitentiaires. ■

Le Bureau Central National

Rentrée scolaire 2013 : inventaire et perspectives

www.csen.fr

Selon un sondage, paru début avril dans un quotidien de la presse écrite, sur l'action de l'actuel gouvernement, la réforme des rythmes scolaires tient, avec 58 % d'avis défavorables, la tête des sujets de mécontentement, devant le droit au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels (55 % contre), suivi par la taxation à 75 % (selon un mécanisme révisé) des revenus supérieurs à 1 million d'euros (51 % d'avis défavorables).

C'est dans ce contexte qu'a été publiée le 11 avril la circulaire de rentrée fixant le cap de la politique éducative pour l'année.

Les principales mesures devraient essentiellement concerner le primaire.

LES MESURES CONCRÈTES

• Création de postes

De 2007 à 2012, l'Éducation Nationale avait perdu plus de 80 000 postes dans le cadre du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Sur les 60 000 créations de postes promises sur 5 ans lors de la campagne électorale, et après les 1 000 postes déjà créés à la rentrée 2012, ce sont **6 640 nouveaux postes qui seront créés** à la rentrée 2013 : 3 046 en primaire – maternelle et élémentaire – et 3 594 dans le secondaire.

720 postes des 3 046 du primaire seront consacrés au remplacement des maîtres absents dans les secteurs les plus difficiles, sachant que dans le primaire, il est impossible de renvoyer un élève à la maison et qu'il n'existe pas de « permanence » lorsque un maître est absent. Les élèves sont alors répartis dans les autres classes de l'école, ce qui est néfaste autant pour eux que pour les classes qui les accueillent !

Les autres postes serviront à compenser l'arrivée de nouveaux élèves et à lutter contre l'échec scolaire. La circulaire préconise, par ailleurs, de favoriser la scolarisation

des enfants avant l'âge de 3 ans dans les **zones difficiles** et de nommer un maître supplémentaire dans les écoles des **secteurs les plus fragiles**.

• Rythmes scolaires

Comme Pierre Favre, président du SNE, le rappelait récemment, seuls 20 % des communes – alors que 50 % au moins étaient attendus par le ministère – adopteront l'une des mesures phares de la « refondation de l'école », c'est-à-dire la mise en place de la « semaine de 4 jours et demi » à la rentrée scolaire 2013. Et pour ces 20 % de communes, la décision a été souvent plus politique que « démocratique » !

• Formation

Pour ce qui concerne la mise en place des futures Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à laquelle la CSEN était très favorable, l'adoption de certains amendements par la commission des affaires culturelles et de l'Éducation, comme le fait d'y reclasser l'ensemble des personnels des ex-IUFM, nous laisse craindre le pire. À savoir le retour des « pédagoges » et des influences idéologiques alors que la Nation a besoin de Maîtres solides, assurés de leur liberté pédagogique ! Quant au master « Métier de l'Enseignement, de

l'Éducation et de la Formation » (MEEF) qui couronnera la fin des études dans les ESPE, il ne permettra pas une grande ouverture vers d'autres métiers que ceux de l'Éducation, ce qui est regrettable !

• Les chantiers en cours

Le Ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, a toujours dit que le processus de la Refondation de l'École de la République se ferait sur le long terme, le temps de la mandature. Actuellement, les syndicats de la CSEN participent activement aux groupes de travail mis en place par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, sur l'Éducation prioritaire, le décrochage scolaire et le collège. La concertation est de mise, et c'est une bonne chose. Dans ce cadre, le SNALC a présenté le 30 avril, son projet sur le « collège modulaire ». Des propositions seront ainsi faites par nos syndicats pour chacun des thèmes mis en chantier.

Le ministère doit savoir tirer profit de ces propositions et les amendements proposés par des « technocrates » ou des « pseudo-experts » ne doivent pas dénaturer les projets des professionnels du terrain. ■

Jean-Claude HALTER
Secrétaire Général de la CSEN



www.sne.csen.net

La **priorité** au **primaire**, **OUI**, mais **PAS** **COMME ÇA**

Nous l'indiquions dans le précédent numéro des Échos de la Fonction Publique : la Refondation voulue par le ministre de l'Éducation s'est enlisée dans le débat sur la réforme des rythmes scolaires. La question de la méthode est essentielle en politique. À l'heure du bilan, il nous faut constater que ce sont seulement 20 % des élèves qui passeront à la semaine de quatre jours et demi en 2013. Et encore, ce chiffre inclut les académies et les villes (notamment celles de l'Ouest) qui fonctionnaient déjà sur neuf demi-journées.

C'est finalement moins de 10 % des communes qui auront été convaincues de la nécessité de cette réforme malgré la récompense de 250 millions d'euros. Les raisons sont sans doute à chercher du côté des finances (période de crise oblige) mais pas seulement : **la grève du 12 février – à laquelle le SNE-FGAF a largement participé – a été un succès** qui a pris de court le ministre et les centrales majoritaires, sommées de revoir leurs positions, parfois dans la douleur (voir le congrès houleux du SE-UNSA à Marseille).

Il serait légitime et facile pour notre syndicat d'en tirer une gloire éphémère. Hélas, cette incapacité à entraîner ne peut être une satisfaction en soi : la semaine de quatre jours reste officiellement condamnée en 2014, sauf pour le privé, et les questions vitales pour notre école repoussées aux calendes grecques. La Refondation reste à faire, et nous souhaitons que Vincent Peillon entende le terrain réel plutôt que ses représentants traditionnels : le métier n'attire plus. La souffrance professionnelle atteint des sommets, fruit de l'incapacité des pouvoirs à positionner clairement l'école sur ses fondamentaux : l'accès aux savoirs pour tous. Cela n'est pas lié au nombre de jours de classe par an, ni à l'heure de sortie des élèves de l'école, mais à un message clair et ferme de soutien aux fonctionnaires de l'Éducation nationale dans leurs missions. Les familles réelles ne demandent pas autre chose, loin des fédérations officielles réclamant toujours plus de temps scolaire et de droits individuels. **En disant clairement que pour réussir il faut travailler, que les**

élèves seront aidés à hauteur de l'engagement des familles (et non l'inverse), il n'y a aucune raison que l'école publique se voit dépassée par les officines privées, bien moins scrupuleuses et inaccessibles aux couches populaires.

Cette période de crise et de doutes doit être mise à profit pour sortir des ornières et briser les routines syndicales. Avec confiance et ambition, le SNE-FGAF a organisé sur tout le territoire des formations ouvertes à tous les enseignants par l'intermédiaire de l'institut de formation de la FGAF (IFS). Les demandes sont partout les mêmes : la question des rythmes scolaires, les droits et devoirs des enseignants, l'épuisement professionnel et les moyens d'y faire face, sans oublier les questions plus pointues sur l'Inspection et l'ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés). Partout où le SNE exprime ses convictions et expose ses idées, il ne laisse personne indifférent. C'est le défi que s'est donné le syndicat au congrès de Sète : il n'est plus temps d'être consensuel. Affirmons nos idées, quitte à déplaire, ayons le courage d'assumer notre différence : « louange ou blâme, c'est de la réclame ». Les critiques que nous subissons viennent davantage des organisations en place que notre activisme dérange, que des salles des maîtres qui s'échangent nos journaux et nos courriels. Si le rendez-vous de 2014 est crucial pour le SNE-FGAF, il est surtout vital pour notre école. ■

Pierre FAVRE
Président du SNE-FGAF

Les trois chantiers de la Refondation sont ouverts

www.snalc.fr

Les trois grands chantiers de la Refondation ont été ouverts par la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE) sous la présidence de son Directeur, M. Jean-Paul Delahaye, et en présence de toutes les organisations syndicales qui ont été conviées à participer aux échanges. Le SNALC-FGAF participe donc à ce travail qui portera sur l'Éducation prioritaire, la Rénovation du collège et le décrochage scolaire, à raison de plusieurs groupes de travail par thème, programmés de février à juin 2013.

Pour chacun de ces thèmes, l'administration présente la situation en faisant un historique pour établir un diagnostic partagé. Le collège unique date de 1975 et l'éducation prioritaire a été mise en place en 1981 pour tenter de pallier le décrochage scolaire : le recul permet donc une analyse pointue des difficultés rencontrées sur le terrain. Ce sont en outre des chantiers interministériels avec une coordination nationale et territoriale.

Le SNALC a ainsi fait part, pour chacun des thèmes abordés, de ses **positions et priorités** :

- La carte scolaire de l'**Éducation prioritaire** est à organiser, par bassin, de manière à équilibrer les options **valorisantes** tout en tenant compte des spécificités locales, surtout en zone rurale. Il faut à tout prix éviter la ghettoïsation de ces établissements en maintenant un **cadre national** des programmes, refuser l'autonomie et l'expérimentation. La **labellisation** doit être simplifiée : un seul sigle avec des graduations, qui impliqueraient les effectifs de classe, l'attribution des moyens et du taux d'encadrement. L'attractivité de ces établissements doit être renforcée : une **décharge statutaire de service**, modulable selon la graduation, mais pouvant aller jusqu'à un tiers temps, serait une reconnaissance des conditions d'exercice difficiles des personnels qui y sont affectés. Des emplois du temps respectant leurs impératifs et permettant des plages horaires de concertation permettraient de stabiliser les équipes éducatives frappées par un *turn-over* important ! Enfin la lutte contre la violence est un impératif : locaux adaptés, signalement des actes délictueux et sanctions adaptées, application du règlement intérieur et soutien de la hiérarchie sont incontournables. Sans oublier une solide formation initiale et continue des personnels qui y exercent : les établissements qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont **priviliégié les**

fondamentaux par rapport au socio-éducatif : à méditer donc !

- Le SNALC a toujours été très sceptique sur le collège dit unique qui a fonctionné sur une **utopie d'élève idéal** par rapport à l'élève réel, avec une hétérogénéité devenue ingérable, source de violence et d'échec scolaire. Si le **collège pour tous** doit scolariser tous les élèves jusqu'à 16 ans, dans un même lieu, sans redoublement ou presque, il faut se confronter au principe de réalité et mettre en place des **parcours diversifiés** pour respecter les **goûts et aptitudes** de chacun, leur permettant de **progresser**. Il faut également s'interroger sur les **pré-requis** à l'entrée au collège, l'orientation à l'entrée (SEGPA), pendant et à l'issue du collège, les options à valoriser et le Diplôme National du Brevet à maintenir. Les réunions à venir réfléchiront entre autres aux **objectifs** du collège, à l'offre de **formation**, à l'articulation entre le **socle** et les **programmes**, aux **horaires** et à leur répartition entre les différents champs disciplinaires, à l'**évaluation**, aux conditions de travail et aux **missions** des personnels, à l'**inclusion** scolaire – la prise en compte du handicap – et à l'**adaptation** – accueil des élèves non francophones –.

- Le **décrochage scolaire** touche quelques 230 000 décrochés de 18 ans et moins. La France compte 12 % de 18/24 ans sans diplôme, contre 14,4 % en Europe, et s'est engagée à descendre en dessous de 9,5 %. L'analyse montre que le

cheminement commence tôt, parfois dès le CP. C'est souvent un garçon, issu d'une famille désunie ou reconstituée, de catégorie socioprofessionnelle défavorisée, de parents peu ou pas scolarisés. Il présente une scolarisation chaotique, un manque d'investissement dans les apprentissages, une mésestime de soi, une représentation négative de l'École, et une arythmie scolaire. Pour le SNALC, ce chantier dépasse le cadre de l'Éducation nationale : l'École ne peut pas tout faire. Il faut se poser la question des **méthodes d'apprentissage**, du recrutement et de la formation en ESPE : un élève qui ne maîtrise pas la lecture au CP ne peut suivre un cursus scolaire malgré ce que peuvent en dire certains pseudo-spécialistes du système ! Il faut se poser les bonnes questions : le décrochage conduit souvent à la violence, à l'absentéisme. La prévention est primordiale, mais ne peut reposer sur le bénévolat. Quelles solutions ? Avec quel financement ? Quels personnels ? Quelle stabilité/attractivité ? Oui au plus de maîtres que de classes, aux RASED, à une DHG adaptée en collège, aux internats. Et que faire des élèves exclus ? Si les questions restent nombreuses, elles ont le mérite d'être posées afin d'amener une réflexion, et le SNALC tient à souligner la qualité de l'écoute et des échanges qui prévaut lors de ces réunions.

Michèle HOUEL

Vice-présidente du SNALC-FGAF



www.supautonome.com

Indignons-nous et résistons !

Le 28 mars, dans son éditorial pour le bulletin de SupAutonome en cours d'impression, mais déjà mis sur notre site (http://supautonome.com/upload/9356_Concours-professorat-Avril-2013.pdf), le président de SupAutonome revenait sur l'articulation entre les concours d'accès au professorat du premier et du second degré et les universités par les masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) et les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat de l'Éducation) prévus dans les réformes en cours de discussion. L'appel à la résistance est plus que jamais d'actualité après les développements récents que nous avons connus, qui illustrent à la fois le mode de (dys)fonctionnement de notre Ministère et le silence complice des directions de bien des universités.

Le 2 avril, l'AEF analysait et rendait publique une note d'information signée de S. Bonnafous et J.-P. Delahaye (non datée !!) et adressée aux présidents d'université et recteurs (document n° 7771). L'AEF, à juste titre, soulignait l'importance de cette note puisque la mention des ESPE n'y apparaissait pas et que la maîtrise des masters MEEF, et donc de la formation des enseignants, était bien attribuée aux universités. Pour nous qui avons toujours lutté contre les réformes qui tendent à retirer aux universités une prérogative aussi importante, c'était une heureuse surprise ! Mais la plupart des universités, au lieu de diffuser largement ce texte et de s'appuyer sur lui pour reprendre en main la formation des enseignants, n'ont pas réagi et même parfois, quand certains évoquaient ce texte, ont prétendu qu'il s'agissait de rumeurs (il s'agit d'une note signée par deux directeurs d'administration centrale !) : honte aux complices de telles manœuvres ! **Indignons-nous contre des pratiques qui limitent l'information à un petit cercle d'initiés. Un point aussi capital que la formation des maîtres est l'affaire de tous les universitaires.** Il est vrai que le lendemain, un communiqué de J.-M. Jolion disait qu'en fait il fallait faire comme si ce document n'existait pas (!) : les textes officiels ne pouvant pas « faire référence à un concept qui est prévu par une loi non encore promulguée » (les ESPE), il convenait d'anticiper et de faire comme si ce concept avait une existence juridique. Bref, on demande aux universitaires de ne pas appliquer les textes en vigueur et d'anticiper sur des projets non encore votés et dont on ne sait pas en quels termes ils le seront s'ils doivent l'être ! Or, il s'agit de diplômes nationaux (masters) et de la formation des futurs enseignants dès le 1^{er} septembre prochain.

La situation juridique est claire malgré la tentative d'enfumage de J.-M. Jolion qui veut empêcher l'application

de ce qui est écrit dans une note de deux directeurs d'administration centrale : personne ne peut imposer à des fonctionnaires l'application de textes (une loi pour les ESPE, un arrêté pour les masters MEEF) qui n'ont été ni votés ni promulgués ! Nous pouvons donc soit élaborer des maquettes comme nous le jugeons bon sans accepter les oukazes des pédagogistes (mais il y a peu de temps pour le faire et les réformes prévues, si elles aboutissent, détruiront ce travail), soit déclarer que nous ne pouvons pas élaborer de nouvelles maquettes en l'absence d'arrêté définissant les masters MEEF et de loi définissant les ESPE : il est inquiétant que le terme universitaire ait disparu dans ce sigle. Même si on dit aujourd'hui que les ESPE seront dans les universités (ou dans les groupements d'universités, et comment, avec quel degré d'autonomie ?), il sera très facile, dans un second temps, de donner une autonomie complète à des Écoles Supérieures. Déjà des universités ont adopté cette seconde position. Si ce front de la résistance s'élargit, la réforme ne pourra pas s'appliquer à la rentrée : nous aurons un an pour revoir sans précipitation une affaire aussi importante, pour trouver un équilibre entre formation disciplinaire et professionnelle (où, pour nous, les stages doivent jouer un rôle majeur) et rendre aux universités tout leur rôle dans la formation des maîtres. Si cette réforme se fait à la hussarde, avec une sélection à l'entrée du master sur les critères des ESPE, ce sont les futurs maîtres et leurs élèves (nos enfants) qui en feront les frais et ce sigle ESPE pourrait bien être interprété, comme certains le font déjà : **Échec Socialiste Programmé de l'Éducation.** ■

Jean-Louis CHARLET, Président de SupAutonome
Michel GAY, Secrétaire Général de SupAutonome



Intégration précipitée, personnel lésé !

www.splen-sup.net

Depuis la rentrée de septembre 2013, les personnels ITRF travaillant dans les Établissements Publics de l'Éducation Nationale rencontrent un certain nombre de dysfonctionnements, suite à leur intégration dans le Supérieur.

Il faut savoir que ces personnels, ex-personnels de laboratoire, sont dans une situation de méconnaissance quasi-totale du fonctionnement et de la gestion des ITRF, n'ayant aucune ou peu d'informations de leur rectorat. Pour exemple, bon nombre de rectorats ont demandé à chaque personnel d'indiquer son appartenance à une BAP (Branche d'Activité Professionnelle) via un formulaire officiel ajouté à son dossier. Or cette démarche de notre administration donne l'impression que chaque personnel a désormais une spécialisation (« Science du vivant », « Physique-chimie »...) comme c'était le cas de nos ex-aides techniques de laboratoire !! Précisons pourtant ici que tel n'est pas le cas !!!

Il faut impérativement que tout le monde sache que cette spécificité (BAP) est uniquement liée au poste, et non à la personne. Ceci est essentiel pour la carrière professionnelle, car sans cela, les possibilités de mobilité des ITRF seraient quasiment nulles pour bon nombre d'entre eux !

Nous sommes intervenus sur ce point au Ministère, et avons questionné celui-ci au sujet de la mobilité, qui est désormais quasiment impossible pour les techniciens, et très limitée pour les adjoints techniques. Pour essayer de pallier ces difficultés, le Ministère a préconisé le maintien d'un mouvement académique annuel, via le service AMIA, laissé au libre arbitre de chaque rectorat.

Mais qu'en est-il du mouvement inter-académique ? Comment, dans ce fonctionnement, harmoniser un

mouvement sur tout le territoire, alors que désormais chaque recteur est libre de décider de la gestion et de la mobilité des personnels ITRF travaillant dans les EPLE !!!

Nous déplorons cette gestion qui, au final, ne fait que pénaliser une catégorie professionnelle de personnels, très attachés à son métier !!!

La preuve en est que cette nouvelle gestion des personnels oblige désormais chacun d'entre nous à une démarche inhabituelle : rédiger un rapport d'activités afin de pouvoir prétendre à une promotion par liste d'aptitude ou tableau d'avancement. Ainsi, bien que nouvellement intégrés dans le corps des ITRF, nous sommes dans l'obligation de nous mesurer à des personnels en place, travaillant déjà dans le Supérieur, habitués et formés à la rédaction de tels documents, car l'évolution de carrière dépendra uniquement du résultat de la comparaison des dossiers des personnels de grade identique, quelle que soit leur origine, travaillant dans les laboratoires des EPLE !!!

Confrontés quotidiennement à tous ces dysfonctionnements, nous, représentants du SPLEN-SUP, dénonçons tous ces faits et continuons à nous battre pour l'évolution de nos carrières professionnelles et de notre pouvoir d'achat. ■

Françoise MARQUAIS
Secrétaire Générale du SPLEN-SUP

MGP Santé immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Siège : 10 rue des Saussaies 75008 PARIS
Communication 11/2012 - Directeur de la publication : Benoit Briatte - © Getty Images



J'ai choisi **Lyria**
la nouvelle offre
personnalisée
qui protège
ceux qui protègent

Grâce à **Lyria santé**, chaque membre de ma famille a sa propre protection.
Je ne paie plus la même chose pour tout le monde !

**MGP, la mutuelle de mon métier :
SANTÉ, SALAIRE, DÉPENDANCE, DÉCÈS**

**Plus d'infos : www.mgp.fr
09 71 10 11 12** (numéro non surtaxé)

